DÉCISION DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE AELE

N° 221/15/COL

du 3 juin 2015

modifiant la décision de l'Autorité de surveillance AELE n° 83/15/COL concernant la compatibilité de certains objectifs figurant dans les plans nationaux ou les plans au niveau des blocs d'espace aérien fonctionnels présentés conformément au règlement (CE) n° 549/2004 du Parlement européen et du Conseil avec les objectifs de performance de l'Union pour la deuxième période de référence [2016/1420]

L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE AELE,

vu l'acte mentionné au point 66 t de l'annexe XIII de l'accord EEE [règlement (CE) n° 549/2004 du Parlement européen et du Conseil du 10 mars 2004 fixant le cadre pour la réalisation du ciel unique européen(«règlement-cadre») ([1])], tel qu'adapté à l'accord EEE par le protocole 1 de celui-ci, et notamment son article 11, paragraphe 3, point c),

considérant ce qui suit:

Il y a lieu de rectifier des données erronées au sujet du Royaume de Norvège, qui ont été décelées dans le tableau concernant le domaine de performance clé relatif à la sécurité figurant dans l'annexe de la décision de l'Autorité de surveillance AELE n° 83/15/COL du 18 mars 2015,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Dans l'annexe de la décision n° 83/15/COL du Collège, la partie concernant le domaine de performance clé relatif à la sécurité est remplacé par le texte suivant:

«DOMAINE DE PERFORMANCE CLÉ RELATIF À LA SÉCURITÉ

Efficacité de la gestion de la sécurité (EOSM) et application de la classification par degré de gravité basée sur la méthode utilisant l'outil d'analyse des risques (RAT)

État de l'AELE	FAB	EOSM			Niveau du sol ÉTAT % (RAT)						Niveau global ANSP % (RAT)					
		Niveau État	Niveau ANSP		2017			2019			2017			2019		
			SC	Autres MO	SMI	RI	ATMS	SMI	RI	ATMS	SMI	RI	ATMS	SMI	RI	ATMS
Norvège [Finlande] [Lettonie] [Estonie]	NEFAB	C	C	D	95	95	85	100	100	100	90	90	85	100	100	100»

([1]) JO L 96 du 31.3.2004, p. 1.

Article 2

Le Royaume de Norvège est destinataire de la présente décision.

Fait à Bruxelles, le 3 juin 2015.

Par l'Autorité de surveillance AELE

Oda Helen SLETNES	Helga JÓNSDÓTTIR
Présidente	*Membre du Collège*